

Plateforme d'Observation des Solidarités

DREETS des Pays de la Loire et commissaire à la lutte contre la pauvreté

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/>

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

Groupe de travail « Pauvreté » Compte-rendu n°11 – 06/12/2024

Participants :

ARML : Isabelle RABAUD
Centre Social et socioculturel du Chemillois : Anita BAUDRY
CESER : Dominique LAPERRIERE-MICHAUD
Conseil Départemental 49 : Raphaëlle LORNE
DDETS-PP 53 : Jean-Pierre D'ANTONI
DDETS 85 : Valérie CLEMOT
France Travail : Vincent RAGOT
Insee : Ophélie KAISER
L'entraide Protestant : Débora HELLER
Nantes Métropole : Rachel GUERY, Marie RENAC
Permis de construire 44 : Emmanuelle BEAUCHENE
SIAO : Paul COUTENS
Solinum : April BOUVIER
UDCCAS 72 : Yves CALIPPE
URAF : Anne-Yvonne PETITEAU
URRIOPS : Anouk GRAYON

Animation/coordination :

Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté :
François GAUTIER
Compas : Michaël BERNIER et Stéphanie BIGO
DREETS : Elisabeth GALLARD, Raphaëlle MARIE et Céline TECHER

Intervention :

Insee : Arnaud FIZZALA

Excusés :

Conseil Départemental 44 : Claire MARTIN
Conseil Départemental 49 : Fabrice CHESNEAU
Caf de Maine-et-Loire
Banque Alimentaire : Bernard METAY

Ordre du jour :

- Présentation de l'étude de l'Insee sur les travailleurs pauvres (par Arnaud FIZALLA)
- Point sur la note de conjoncture :
 - Récupération des données => relance des fournisseurs de données pour la MAJ
 - Amélioration avec de nouvelles données
 - Date de diffusion
 - Périodicité de la diffusion
- Un point de conjoncture des phénomènes et évolutions récents de la pauvreté repérés par chaque partenaire

Introduction de François Gauthier, commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

Dernières parutions :

Rapport sur la pauvreté en France de l'observatoire des inégalités :

<https://inegalites.fr/L-essentiel-du-Rapport-sur-la-pauvrete-en-France-edition-2024-2025>

Rapport de la pauvreté du secours catholique sur l'état de la pauvreté en France :

<https://www.secours-catholique.org/m-informer/nos-positions/notre-etat-de-la-pauvrete-en-france-2024>

Rapport de l'observation des expulsions des lieux de vie informels :

<https://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-publications/communiqués-de-presse/expulsions-de-lieux-de-vie-informels-la-sante-evincee>

Rapport de lutte contre les exclusions, « Trajectoires de pauvreté : profils, déterminants et conséquences » :

<https://solidarites.gouv.fr/rapport-de-recherche-trajectoires-de-pauvrete-profils-determinants-et-consequences>

Note de la CNAF sur les dépenses de primes d'activité, « En 2023, les dépenses de prime d'activité augmentent de 5,1 % » :

https://caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Recherche_et_statistiques/Analyses%20statistiques/CNAF_n%C2%B02_Analyses_statistiques.pdf

Présentation de l'étude de l'Insee sur les travailleurs pauvres (par Arnaud FIZALLA)

Etude intitulée « *En 2021, 162 000 travailleurs pauvres dans l'ouest* » : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8209665>

Vous trouverez le support de présentation de l'étude de l'Insee « *En 2021, 162 000 travailleurs pauvres dans l'ouest* » dans l'espace privé sur le site de la POS : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/etude-de-linsee-en-2021-162-000-travailleurs-pauvres-dans-louest/>

Cette étude a été publiée en septembre 2024 en collaboration avec le commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, de la Dreets et de l'Insee des régions de Bretagne et des Pays de la Loire. Les données sont issues de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux. L'échantillon étant trop petit sur les Pays de la Loire, il a été décidé de s'associer avec la Bretagne. Les travailleurs pauvres sont les actifs en emploi ayant des revenus en dessous du seuil de pauvreté (60% du niveau de vie médian de la population, soit 1 158 € pour une personne vivant seule). Ces 2 régions enregistrent les taux de pauvreté les plus bas en France : 6% de travailleurs pauvres en Bretagne et Pays de la Loire (7,4% en France métropolitaine).

1 travailleurs sur 6 dispose d'un revenu d'activité inférieur au seuil de pauvreté (1 158 € par mois), soit 497 000 travailleurs de l'ouest (Bretagne et Pays de la Loire). Après prise en compte des revenus du ménage et de la composition du ménage, 320 000 personnes passent au-dessus du seuil de pauvreté et 117 000 en dessous du seuil. 135 000 personnes sortent de la pauvreté grâce aux prestations sociales. Ainsi, 162 000 travailleurs sont pauvres après prise en compte des autres revenus, de la composition du ménage et de la redistribution.

Les grandes agglomérations et certaines zones rurales (centre Bretagne et nord des Pays de la Loire) enregistrent des taux élevés de travailleurs pauvres. Parmi les travailleurs pauvres, autant d'hommes que de femmes sont concernés, mais d'avantage de femmes sont concernées par des revenus d'activité faibles. Davantage de femmes basculent au-dessus du seuil grâce aux revenus de leurs conjoints. A l'inverse, des hommes basculent en dessous du seuil avec la prise en compte de la composition du ménage. 23% de travailleurs pauvres sont des adultes de famille monoparentale. Les travailleurs pauvres sont davantage à temps partiel et en instabilité professionnelle (alternance emploi/chômage). Le niveau de vie médian des travailleurs pauvres est de 940 euros par mois (contre 2 064 euros pour l'ensemble des travailleurs).

L'Insee a réalisé une typologie de 6 profils de travailleurs pauvres :

- Profil des indépendants : situés dans les zones rurales, rarement bénéficiaires de prestations sociales, agriculteurs, commerçants, propriétaires, hommes et plus âgés.

- Profil des locataires en QPV : personnes avec des enfants, ayant davantage recours aux prestations logement et familiales et bénéficiaires des minima sociaux (13% des travailleurs pauvres).
- Profil des habitants en ZRR : propriétaires et vivant dans les espaces ruraux
- Profil des jeunes célibataires : 25 ans en moyenne, vivant seuls sans enfant, locataires, vivant hors QPV, localisés dans les grandes villes (milieu urbain dense) et disposant de revenus d'activité médians les plus faibles.
- Profil de travailleurs âgés de plus de 50 ans : plus présents sur le littoral (Finistère et Vendée), davantage de femmes sans enfant à charge, propriétaires et moins bénéficiaires de prestations sociales.
- Profil couples avec enfants hors QPV et hors ZRR : vivant en familles nombreuses, allocataires du chômage, bénéficiaires de retraite et bénéficiant du niveau de vie plus élevé (profil le plus important : 30% de travailleurs pauvres).

57% des travailleurs pauvres de l'ouest bénéficient de la prime d'activité : 63% des salariés et 41% indépendants.

Cf. Blandine Legendre et Arnaud Degorre sur linkedin.

Échanges suite à la présentation :

Pour information, 500 000 personnes disposent de la prime d'activité dans les Pays de la Loire.

Questionnement sur le ressenti de la pauvreté par rapport au cadre de vie ?

Exemple : différents ressentis entre les indépendants en milieu rural par rapport aux familles qui vivent en ville.

Cf. Enquête Ipsos sur le niveau de vie subjectif où le seuil de pauvreté est estimé à 1 396 euros : <https://www.ipsos.com/fr-fr/barometre-de-la-pauvrete-ipsos-secours-populaire-40-pourcent-des-francais-ont-deja-connu-une-situation-de-pauvrete>

La prime d'activité est ouverte dès 18 ans. Observer le public jeune de 18-25 ans qui ont recours à la prime d'activité.

Questionnement sur les types des contrats des travailleurs pauvres : alternance/apprentissage/temps partiel ?

Jeunes célibataires travailleurs pauvres : quel est leur niveau d'études ? quelle est leur insertion professionnelle ?

Constat des femmes : forte dépendance des femmes par rapport au revenu des conjoints.

Importance d'accompagner la prise d'indépendance, d'accompagnements sur les droits, sur l'insertion professionnelle des femmes.

Questionnement sur la politique de la ville : politique transversale qui peine à jouer son rôle.

Affiner le profil des indépendants, questionnement autour de la fragilisation sociale du statut d'auto-entrepreneur.

Questionnement autour du non-recours de la prime d'activité et de l'impact de la solidarité à la source.

Instruments à développer pour mieux accompagner les travailleurs pauvres : développer la prime d'activité.

Prestation avec une dynamique très forte : +80% en 7 ans (lié notamment à la réforme de la prime d'activité).

Prime d'activité : 50 000 personnes ne sont pas en situation de pauvreté.

Expérimentation de la solidarité à la source : Caf de la Vendée. Généralisation en 2025 pour l'ensemble de la France.

Questionnement sur l'accès aux droits.

Un guide national intitulé : « **Travailleurs pauvres, détecter, agir** » a été diffusé aux entreprises. Il a été travaillé par la délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté et le réseau « Les entreprises s'engagent ». C'est un livret de pratiques inspirantes sur des actions très simples sur comment, au sein d'une entreprise, on peut détecter les situations de travailleurs pauvres, favoriser l'accès au droit, informer et accompagner des salariés en difficulté (par exemple en activant un peu plus le FASTT, le fonds d'action des travailleurs temporaires) :

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/travailleurs-pauvres-detecter-agir/>

La Sarthe, la Mayenne et le Maine-et-Loire sont parmi les 15 départements de France métropolitaine à connaître la croissance la plus dynamique de prime d'activité. (cf. Etude : « *En 2023, les dépenses de prime d'activité augmentent de 5,1 %* »). La prime d'activité représente 700 millions d'euros par an dans une région comme les Pays de la Loire, financés par l'Etat.

Territoire zéro chômeurs : intervenir directement dans les entreprises pour lutter contre le non-recours.

Une hausse des défaillances des entreprises est observée qui pourrait avoir des répercussions sur le chômage.

Assouplir certaines aides pour les familles monoparentales et les femmes seules (aide Aripa sur les impayés de pension alimentaire).

Panorama des indicateurs clés - Point sur la note de conjoncture :

La première note de conjoncture de la précarité en Pays de la Loire, publiée en février 2024, est disponible sur le site de la POS : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/publications/note-de-conjoncture-dreets-gt-pauvrete/>

Ajout d'un indicateur sur les seniors en situation de précarité : ajouter le nombre de personnes bénéficiaires du minimum vieillesse de la Carsat, la population couverte et l'évolution.

Questionnement sur l'évolution du RSA : compréhension de l'évolution.

Un temps d'échanges sera mis en place pour analyser les données de la note.

Questionnement sur les personnes qui ne sont pas éligibles à la prime d'activité ou au CEJ ? Les publics étrangers ?

Certains jeunes ne peuvent pas bénéficier du CEJ : notamment les demandeurs d'asile (population fragile en situation de précarité).

Avoir des données genrées ? RSA, primes d'activité ? Il faudra demander aux fournisseurs la disponibilité de ces données.

Afin d'aider à analyser les données, la note de conjoncture sera présentée au prochain GT en mars 2025.

Evolution des phénomènes de pauvreté

Urriops - Situation financière difficiles des associations avec des baisses de financements et d'accompagnements. Les associations sont le rempart pour la prise en charge des publics les plus précaires. Réalisation d'une action conjointe avec la FAS avec la publication d'un manifeste « *La solidarité, un bien commun à sauvegarder et cultiver* » : <https://www.uriopss-pdl.fr/actualites/solidarite-bien-commun-sauvegarder-et-cultiver>

Uraf – Différentes préoccupations des familles : le logement (nombre de dossiers de surendettement en augmentation et difficultés de relogement des personnes expulsées), la précarité énergétique, la mobilité (perte de moyen de locomotion). Projet 2025 de l'Uraf sur la santé des jeunes majeurs (recenser les difficultés rencontrées).

Udccas 72 – Problématiques liées aux budgets des CCAS : des économies sont demandées aux collectivités qui vont entraîner une diminution des subventions aux associations. Il faudra resserrer les liens et développer davantage de collaborations entre les associations et les collectivités.

DETTs-PP 53 - Problématique sur l'évolution de la population âgée et des difficultés qui vont en découler notamment sur les budgets à venir.

CESER – Examen des rapports budgétaires de la région à venir. Travail sur le logement : parcours résidentiel des personnes précaires et des jeunes.

France Travail – Application de loi pleine emploi en 2025 : inscription pour tous à France Travail (élargissement de la base du public suivi par France travail : environ 1 à 1,5 millions en France et 60 000 en Pays de la Loire). Cela va concerner notamment les bénéficiaires du RSA et les jeunes de la mission locale. Une progression du nombre de DEFM est constatée en 2024, notamment chez les jeunes, les seniors et les demandeurs d'emploi de longue durée.

Solinum - La cartographie des structures de l'aide alimentaire sera finalisée prochainement. L'Insee réalisera une étude sur l'aide alimentaire en 2025. De plus en plus de demandes sont faites sur la mobilité et la santé par les personnes en précarité. Ainsi les aides sur ces deux thématiques seront référencées sur le soliguide. Solinum a publié une étude nationale sur les supports et guides d'informations à destination des publics en situation de précarité (échelles territoriales, pérennité dans le temps, accès à ces outils, difficultés à mettre en place ces guides).

SIAO - Questionnement sur la fluidité : les entrées et les sorties des dispositifs. Le nombre de personnes sortant vers le logement autonome reste stable mais il existe des situations qui restent bloquées dans un dispositif alors même que ces personnes n'ont plus besoin d'accompagnement social car elles sont autonomes. Dans le même temps, le nombre de personnes en demande de logement d'insertion ne cesse d'augmenter : sur la région, 3 500 ménages sont dans l'attente d'une place d'insertion (en hébergement d'insertion ou un logement accompagné). Cela représente 5 500 personnes. Cette attente peut entraîner des fragilisations des personnes à la rue. Cette attente peut être de 1 à 2 ans et demi pour rentrer dans certains dispositifs. Entre fin octobre 2023 et octobre 2024, le nombre de sorties vers des dispositifs plus pérennes a diminué, que cela soit dans les dispositifs dans le logement accompagné ou dans le médico-social (fin novembre 2024, 313 personnes sont à l'hôtel depuis plus d'un an, souvent des familles avec enfants).

Des recommandations de la délégation droit des femmes du Sénat ont été faites sur les femmes à la rue :

<https://www.senat.fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/presse/09-10-2024/femmes-sans-abri-la-face-cachee-de-la-rue.html>

En parallèle, la FAS a mené une étude sur femmes et le sans-abrisme :

<https://www.federationsolidarite.org/actualites/enquete-fas-sur-les-femmes-et-sans-abrisme-quelles-realites/>

Dans cette étude, nous pouvons lire la citation d'Aurélien Tinland, médecin-psychiatre à l'APHM (Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille) : « *Au bout d'un an passé à la rue, 100 % des femmes ont subi un viol, quel que soit leur âge, quelle que soit leur apparence. Pour elles, c'est un trauma parmi d'autres.* »

En 2025, le SIAO fera un zoom sur les femmes seules à la rue, les taux de demandes non-pourvus sont très importants, travail en partenariat avec la FAS (croisement des données des maraudeurs, de mises à l'abri, d'hébergement). Un temps de présentation de cette étude pourra être envisagé prochainement (au cours du deuxième semestre 2025).

Insee – Publication régionale sur les populations vivant en QPV intitulée « *3 habitants sur 4 des quartiers prioritaires en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire* » : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8308235>

CD44 - Publication d'une étude départementale sur la monoparentalité intitulée "*Survivre au sprint quotidien*" : https://observatoire.loire-atlantique.fr/44/les-etudes/etude-monoparentalite-survivre-au-sprint-quotidien-novembre-2024/p1_21814

ORS - Publication régionale sur les Inégalités sociales de santé en Pays de la Loire : <https://www.orspaysdelaloire.com/publications/inegalites-sociales-de-sante-en-pays-de-la-loire-edition-2024>

POS – L'enquête sur les organismes proposant de l'aide alimentaire commencera à la fin du premier trimestre 2025 et la nouvelle enquête auprès des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) commencera début janvier 2025. Les résultats de ces deux enquêtes sont prévus à la fin du premier semestre 2025.

La prochaine matinale thématique de la POS est prévue le **mardi 7 janvier (10h-11h30)** et aura pour thème ***l'illettrisme***

Cette matinale thématique se déroulera sous forme d'un webinaire avec deux présentations :

- Une étude sur l'illettrisme intitulée "*En 2022, un adulte sur dix rencontre des difficultés à l'écrit*" sera présentée par Céline Pilorge de l'Insee et Fabrice Murat de la Depp.
- L'Observatoire national de l'illettrisme et de l'illectronisme sera présenté par Armelle Desabaye-Nourry de l'ANLCI.

Prochaine réunion

Vendredi 7 mars 2025 (10h-12h) :

- Présentation de la mise à jour de la note de conjoncture régionale de la précarité à faire paraître au 1^{er} trimestre 2025